

Jean Jacques DEMAES

Décédé le 08 février 2016 à l'âge de 63 ans

**Pompes Funèbres NOEL HUMBERT-BAILLEUL St Omer Saint-Omer
133 rue de Dunkerque - 62500**

Le Lundi 8 Février 2016, à l'âge de 63 ans,

Monsieur Jean-Jacques DEMAES

Retraité de la CASO
Ancien musicien à l'harmonie de Saint-Omer
Epoux de Chantal DENEQUE

s'est endormi dans la Paix du Seigneur.

Ses Funérailles Religieuses seront célébrées le Vendredi 12 Février 2016, à 14 heures 30,
en la Cathédrale Notre-Dame (autel Notre-Dame des Miracles) de Saint-Omer, suivies
de l'inhumation au cimetière des Bruyères, dans le caveau de famille.

Miséricordieux Jésus, donnez-lui le repos éternel.

Réunion en ladite cathédrale à 14 heures 30.
L'offrande à la fin de la cérémonie tiendra lieu de condoléances.

DE LA PART DE :

Madame Jean-Jacques DEMAES-DENEQUE, son épouse ;

Gisèle DEMAES et sa famille,
Nicolas DEMAES et Camille DALLERY, Mia,
Isabelle DEMAES et Stéphane TERNISIEN, Ethan, Timéo (†), Cassy,
ses enfants et petits-enfants ;

Philippe DELAUDE et ses enfants,
Georgina et Christophe BERQUIN-DELAUDE, leurs enfants et petits-enfants,
Bruno DELAUDE et ses enfants,
Sylvie et Franck GOUDALIER-DELAUDE et leurs enfants,
Pascal DELAUDE,

Christophe DELAUDE et Christine HANNOTEL et leur fille,
Christelle et Frédéric GEOFFROY-DELAUDE et leurs enfants, ses beaux-enfants ;

Monsieur (†) et Madame René REYNAERT-DEMAES et leur famille,

ses sœur, beau-frère, neveux et nièces ;
Cathy, Aurélie, Jérôme, Cindy, ses filleuls ;

Toute la famille

Monsieur le Docteur XAVIER,
Catherine, Charlotte, ses infirmières dévouées ;

Ses Anciens Collègues de travail,

Ses Voisins et Amis.

Monsieur Jean-Jacques DEMAES repose à la Maison Funéraire Audomaroise
Noël Humbert-Bailleul 1, rue Roger Salengro à Longuenesse
où la famille recevra de 15 heures 30 à 18 heures.

62219 – LONGUENESSE, 18, rue Alfred de Vigny.

Vous pouvez déposer vos messages de condoléances et témoignages sur ce site.

Pour rendre hommage à Jean Jacques DEMAES rendez-vous sur www.avis-de-deces.net